



Distr. générale
29 septembre 2020

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Groupe d'experts spécial à composition non limitée
sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin
Quatrième réunion**

En ligne, 9–13 novembre 2020
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Rcensement des ressources ou mécanismes techniques
et financiers (paragraphe 7 b))**

**Ressources ou mécanismes techniques et financiers visant
à aider les pays à faire face aux déchets plastiques
et aux microplastiques dans le milieu marin****

Note du secrétariat

1. Le Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin a été établi par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au paragraphe 10 de sa résolution 3/7. Son mandat a été prorogé au paragraphe 7 de la résolution 4/6 de l'Assemblée, qui a également prié le Groupe, entre autres, au paragraphe 7 b) :

« De recenser les ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin »

2. À sa troisième réunion, le Groupe d'experts spécial a demandé au secrétariat¹ de produire un rapport recensant les ressources ou mécanismes techniques et financiers possibles, et de :

a) Prendre en considération les travaux existants tels que ceux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, du Partenariat sur les déchets plastiques, du Partenariat mondial sur les déchets marins, de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique et du Commonwealth Clean Oceans Alliance ;

b) Recueillir des informations auprès de sources existantes, examiner les sources et les mécanismes de financement tels que les donateurs bilatéraux, l'aide au développement disponible par l'intermédiaire d'institutions multilatérales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales et sous-régionales de développement, le système des Nations Unies (y compris les accords multilatéraux sur l'environnement), le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources pertinentes dont les sources nationales, ainsi que des informations provenant du secteur privé, y compris d'institutions à but lucratif, de fondations à but non lucratif, de marchés de capitaux, etc. ;

* UNEP/AHEG/2019/3/1/Rev.1.

** Le présent rapport est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

¹ Document final de la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Version finale, 22 novembre 2019, Bangkok (Thaïlande).
https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/ahég_3_outcome_document_0.pdf.

- c) Mieux faire comprendre l'état actuel des ressources et mécanismes techniques et financiers, y compris l'approche fondée sur le cycle de vie, ainsi que les flux financiers entre les principaux donateurs et institutions financières et les bénéficiaires aux niveaux régional et national, y compris les difficultés et les obstacles à surmonter ;
- d) Saïtir les nouvelles opportunités offertes par les modes de financement innovants, notamment les partenariats public-privé, les financements mixtes et autres approches, dans le but d'identifier des moyens de promouvoir la coopération ;
- e) Rassembler des informations sur les ressources techniques existantes et les solutions et mécanismes de remplacement écologiquement rationnels en tenant compte de tous les aspects du cycle de vie des déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin et en prenant en considération les informations émanant tant du secteur public que du secteur privé ainsi que de la société civile ;
- f) Tenir compte d'autres axes de travail, en particulier l'état des lieux.

3. Le présent rapport a pour objet de recenser les ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Il est présenté au Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin à sa quatrième réunion, pour discussion et examen. Des précisions supplémentaires figurent dans le document UNEP/AHEG/4/INF/7.

4. Cet exercice vise à recenser les ressources et mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider à prévenir et réduire la présence de déchets plastiques et microplastiques d'origine terrestre et marine dans le milieu marin, en s'intéressant particulièrement : a) aux technologies terrestres (gestion des déchets) et côtières (ramassage des déchets) en donnant la priorité aux solutions à coût réduit ou moyen et en ciblant la totalité du cycle de vie des plastiques ; et b) aux financements et aux ressources financières disponibles pour lutter contre les déchets plastiques marins ainsi qu'à l'engagement des parties prenantes non traditionnelles. Cet exercice se fondera sur les informations rassemblées dans le cadre de l'état des lieux prévu au paragraphe 7 a) de la résolution 4/6 et décrit dans le document UNEP/AHEG/4/2.

I. Introduction

A. Objet du présent rapport

5. La disponibilité de ressources ou mécanismes techniques et financiers est un préalable à la lutte contre les déchets plastiques dans le milieu marin. Le présent rapport récapitule les ressources ou mécanismes techniques et financiers disponibles pour aider les pays dans cette entreprise, en s'appuyant sur le retour d'information reçu par le Groupe d'experts spécial à sa troisième réunion et sur les travaux déjà accomplis comme suite à la résolution 3/7, et comme indiqué dans le rapport et le document final de la réunion. La liste qui suit n'est pas exhaustive mais représente plutôt une compilation des informations existantes. Le traitement des eaux usées et l'impact des déchets plastiques ne seront pas abordés ici, ne faisant pas partie du cadre de cette étude.

B. L'importance des ressources et mécanismes techniques pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin

6. Les ressources et mécanismes techniques sont définis comme les sources d'information, de connaissances, de compétences ou de soutien auxquelles un État membre ou une organisation peut faire appel pour élaborer une politique efficace de prévention et d'enlèvement des déchets plastiques ou des microplastiques dans le milieu marin. On citera ici, à titre d'exemples, les directives et rapports techniques, les informations sur les meilleures pratiques, les boîtes à outils, les modules de formation et les modèles de calcul. Les mécanismes font référence aux plateformes et bases de données donnant accès à une plus vaste collection de ressources techniques diverses.

7. Une synthèse systématique des ressources et mécanismes techniques sera effectuée pour :

- a) Donner un aperçu des données et informations disponibles auprès de diverses sources, qui sont généralement dispersées, et faciliter l'accès à ces sources ;
- b) Donner aux acteurs impliqués dans la lutte contre les déchets plastiques marins des informations susceptibles de les aider à hiérarchiser leurs actions et à s'inspirer des expériences réussies tirées de contextes analogues pour qu'ils puissent mettre en œuvre des stratégies efficaces ;
- c) Faciliter la concertation entre les acteurs et les organisations concernés pour qu'ils soient plus efficaces au lieu de rivaliser, travailler isolément ou faire des efforts superflus.

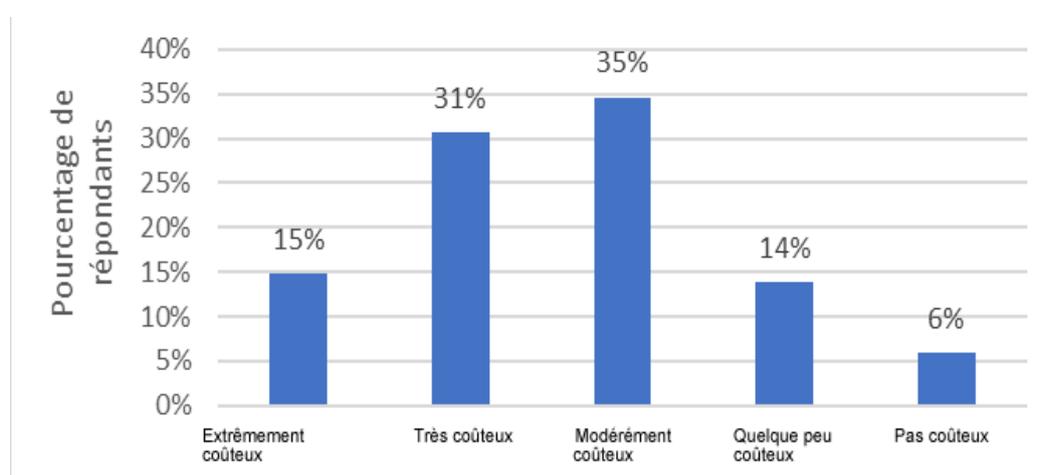
C. L'importance des ressources financières et des mécanismes de financement pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin

8. Les ressources financières et les mécanismes de financement sont définis comme l'ensemble des ressources ou mécanismes auxquels un État membre ou une organisation peut faire appel pour financer des activités visant à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Ils s'agit notamment des subventions, prêts, investissements, financements mixtes, financements participatifs et dons. Ils peuvent être fournis par des donateurs multilatéraux ou bilatéraux, des gouvernements, des organisations privées à but lucratif ou non, ou des particuliers.

9. La lutte contre les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin exige la mise en œuvre d'un ensemble de politiques, activités et technologies ayant pour la plupart un coût élevé. Les États membres et les organisations doivent donc faire face à d'importants défis financiers pour mettre en œuvre les mesures nécessaires. Ces défis ont été soulignés lors des deux premières réunions du Groupe d'experts spécial. La nécessité d'aborder la question du coût des interventions a été confirmée par les réponses à l'enquête sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin indiquées dans le document UNEP/AHEG/4/2, d'où il ressortait que selon 46 % des personnes interrogées les initiatives visant à lutter contre la pollution par les plastiques étaient coûteuses, voire extrêmement coûteuses (Fig. 1).

Figure 1

Perception du coût des initiatives visant à lutter contre la pollution par les plastiques
(Source : données de l'enquête sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin)



10. Pour aider les États membres à surmonter les obstacles financiers et décider des démarches à entreprendre en vue d'un financement, le présent rapport récapitule les ressources financières et les mécanismes de financement disponibles en formulant des recommandations en vue d'actions possibles.

D. Difficultés et obstacles compliquant la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin

11. À la première réunion du Groupe d'experts spécial, tenue à Nairobi du 29 au 31 mai 2018, les participants ont relevé les nombreux obstacles qui s'opposent à la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin². La liste de ces obstacles, en particulier dans les pays en développement, est longue : insuffisance du financement, vides juridiques et réglementaires, carences administratives, manque de sensibilisation du public aux bonnes pratiques sanitaires et application défectueuse des lois.

² Rapport du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin sur les travaux de sa première réunion (AHEG/2018/1/6). <https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/k1801471.pdf>.

12. Bon nombre des obstacles décrits lors de cette réunion alimentent le débat sur les ressources techniques et financières. Le présent rapport aborde ces obstacles.

13. Les obstacles financiers sont liés à des situations dans lesquelles des coûts élevés rendent une activité difficile à mettre en œuvre faute de moyens financiers. Les obstacles technologiques mettent en jeu la production, la fabrication et la conception des matériaux et des produits, les chaînes de distribution et les modes de consommation, ainsi que tous les aspects de la collecte, de la gestion et de la récupération des déchets. Les obstacles à l'information concernent les données, la recherche, la transparence, l'éducation et la sensibilisation.

14. On trouvera ci-après la liste des obstacles énumérés dans le document de travail sur les obstacles qui entravent la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, y compris les obstacles liés aux ressources dans les pays en développement³, qui touchent la technologie, les données et les recherches y afférentes, et les possibilités de financement.

Obstacles technologiques :

- a) L'innovation industrielle et les modes de consommation, qui ne sont pas axés en priorité sur la hiérarchisation des déchets voulue par le principe des « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) ;
- b) Le manque d'infrastructures pour la gestion et/ou le recyclage des déchets ;
- c) Le décalage entre l'innovation industrielle et les systèmes et infrastructures post-utilisation ;
- d) Des zones rurales mal desservies, empêchant la possibilité de mettre en place des systèmes de recyclage viables ;
- e) Le manque de coordination dans l'établissement et l'adoption de normes d'étiquetage, empêchant la séparation des produits et la connaissance de leur contenu à des fins de réutilisation ou de recyclage ;
- f) L'absence d'une séparation des flux de déchets qui permettrait de collecter à part les nouveaux matériaux de substitution ;
- g) Le fait que les autorités gouvernementales, les entreprises et le public ignorent majoritairement les enjeux et ne connaissent pas les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales qui permettraient de lutter contre la présence de déchets plastiques et de microplastiques dans le milieu marin ;
- h) La multiplicité des systèmes de gestion des déchets, y compris des systèmes de traitement des eaux usées, au niveau régional, qui s'étend au niveau national dans de nombreux pays ;
- i) Des produits qui ne sont guère conçus pour répondre aux normes de qualité de l'air et de l'eau et qui permettraient de réduire les émissions de microplastiques résultant de l'usure des produits durant leur utilisation et d'évaluer le respect de ces normes dans le cadre des évaluations du cycle de vie et de l'impact environnemental des produits ;
- j) Le manque d'implication des industriels dans la recherche de solutions ;
- k) L'insuffisance des travaux de recherche sur de nouveaux modèles d'entreprise qui permettraient de mieux recycler les plastiques ;
- l) Le manque de connaissances sur la manière d'augmenter la teneur des produits en matières recyclées.

Obstacles en matière de données et de recherches⁴ :

- a) Le manque de données à différents niveaux sur les sources et l'étendue de la présence de plastiques et de microplastiques dans le milieu et les organismes marins, et sur les risques qu'ils posent pour la santé et les écosystèmes ;

³ Document de travail sur les obstacles à la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, en particulier les problèmes posés par la disponibilité de ressources dans les pays en développement (UNEP/AHEG/2018/1/2).

https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/unep_ahég_2018_1_2_barriers_edited_0.pdf.

⁴ Seuls les obstacles mentionnés dans le document de travail qui sont pertinents pour le présent rapport ont été inclus ici.

- b) Le manque de données sur les flux et déchets de matières plastiques, qui empêche une meilleure compréhension des voies d'acheminement des flux de matières plastiques dans les océans (ces données pourraient être classées par lieu géographique, application, type et dimensions des polymères, par exemple);
- c) Le manque de données ou de programmes de surveillance dans beaucoup de pays, empêchant de fixer des objectifs de réduction ou de déterminer les interventions prioritaires;
- d) L'absence d'une application uniforme des méthodes de surveillance qui faciliterait la fixation d'objectifs de réduction quantitatifs et opérationnels;
- e) L'insuffisance des activités de recherche-développement visant à trouver des matériaux de substitution, qui seraient étayées par une analyse du cycle de vie ayant pour but d'évaluer leurs effets potentiels sur l'environnement, afin de mettre au point des matériaux viables sur le plan économique et utilisables à grande échelle;
- f) Le peu de place accordé aux déchets plastiques et microplastiques dans les programmes d'enseignement classiques;
- g) Les obstacles culturels aux changements des comportements, qui doivent être identifiés et surmontés pour faciliter la mise en place de réseaux de distribution de produits réutilisables et le remplacement des plastiques à usage unique;
- h) L'absence de normes internationales régissant la communication de données de surveillance nationales sur la consommation, l'utilisation, le traitement en fin de vie et le commerce des plastiques qui finissent comme déchets;
- i) L'insuffisance des données nationales sur la consommation, la production et le traitement en fin de vie des plastiques, qui devraient être étoffées;
- j) Le manque de transparence et l'absence de participation à la prise de décisions, qui empêchent les divers acteurs sociaux et les groupes d'intérêts d'engager un débat sur la responsabilité sociale et les risques que la société est prête à prendre;
- k) Le manque de transparence concernant le commerce des déchets plastiques, les codes internationaux ne permettant pas de recueillir des informations suffisantes;
- l) L'absence de normes internationales régissant la communication des données;
- m) L'absence de systèmes de recherche et de surveillance qui permettraient de déterminer si les déchets faisant l'objet d'échanges commerciaux sont mal gérés.

Obstacles liés aux ressources financières :

- a) L'absence d'internalisation des coûts de la récupération et du recyclage des plastiques;
- b) Les subventions aux combustibles fossiles, qui font que les plastiques restent bon marché, le coût des matières premières étant parfois inférieur au coût des plastiques recyclés;
- c) L'inexistence du principe « pollueur-payeur » dans la plupart des pays, s'agissant des déchets plastiques dans le milieu marin, et l'inexistence de ce principe dans les zones communes telles que la haute mer, qui font que le coût de la gestion des déchets plastiques est à la charge des gouvernements;
- d) L'inadaptation des plans de financement globaux au niveau des conseils inférieurs;
- e) Les difficultés inhérentes aux investissements transfrontaliers;
- f) Le manque de moyens financiers et l'absence de mise en œuvre d'instruments basés sur le marché et de mesures d'incitation fiscales pour encourager les investissements dans des installations locales de collecte, de traitement ou d'élimination des déchets plastiques et de traitement des plastiques en fin de vie d'une manière écologiquement rationnelle et financièrement viable, en particulier dans les pays en développement;
- g) Le prélèvement de redevances distinctes pour l'élimination des déchets et des engins de pêche aux installations de réception portuaires, encourageant leur élimination ou leur déversement en mer;
- h) L'absence de mise en œuvre d'instruments basés sur le marché et de mesures d'incitation fiscales pour encourager les investissements dans des installations qui assureraient le traitement des plastiques en fin de vie d'une manière écologiquement rationnelle et financièrement viable;

- i) Le peu de compréhension des coûts du préjudice causé par la présence de déchets plastiques dans le milieu marin aux niveaux national, régional et international et le fait que les coûts de ce préjudice pour la santé humaine et l'environnement ne soient ni internalisés ni explicités ;
- j) L'absence de prise en compte des coûts pour la santé humaine, qui restent à ce jour inconnus ;
- k) L'absence de création de marchés durables et rentables pour tous les plastiques en fin de vie, au niveau national comme au niveau international.

II. Méthodologie

15. Le présent rapport s'appuie sur les travaux antérieurs du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin. Il évalue les ressources et mécanismes techniques et financiers dont disposent les pays pour lutter contre cette situation, sur la base d'informations accessibles au public et d'entretiens avec des experts. Il se fonde sur :

- a) Les inventaires des ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, tirés de recherches sur dossier ;
- b) Les résultats de l'enquête sur l'état des lieux (UNEP/AHEG/4/2 et UNEP/AHEG/4/INF/6) ;
- c) Des entretiens et/ou des communications par courrier électronique avec des experts et des parties prenantes sur les ressources et mécanismes financiers et techniques effectivement utilisés.

III. Ressources et mécanismes techniques

A. L'inventaire des ressources et mécanismes techniques disponibles

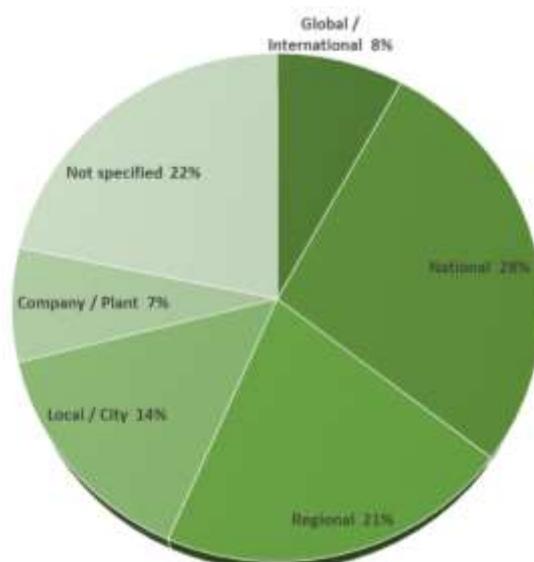
16. Cette section décrit les ressources et mécanismes techniques actuellement disponibles pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin et les défis à relever. Au total, 138 ressources et mécanismes techniques ont été recensés. Tout intéressé doit pouvoir comprendre les types de ressources et de mécanismes techniques disponibles, leur objet et leur provenance. Leur échelle et leur portée géographique ont également de l'importance.

17. Pour les différents types de ressources et mécanismes techniques considérés, une distinction a été établie entre les éléments suivants : « cas d'application/projets pilotes », « rapport sur l'état des connaissances accompagné de recommandations de politique générale », « modèle/outil de calcul », « directives opérationnelles/techniques », « boîtes à outils/orientations à l'intention des décideurs », « méthode de surveillance », « formation », « meilleures pratiques », « manuel » et « inventaire ». S'agissant des domaines abordés, une approche fondée sur la chaîne de valeur a été adoptée en considérant les différents stades du cycle de vie des plastiques, à savoir : « prévention des débris et des déchets », « conception et production », « utilisation et consommation », « gestion des déchets », et « surveillance et enlèvement des déchets marins ». Les travaux dans chacun de ces domaines peuvent augmenter, ou au contraire diminuer, le volume des déchets plastiques et des microplastiques dans le milieu marin, différents acteurs clés intervenant à chaque stade et divers obstacles étant à surmonter.

18. Quelques tendances générales se dégagent de l'analyse de la couverture des ressources et mécanismes techniques. Alors que tous couvrent les macroplastiques, seuls 50 % d'entre eux incluent les microplastiques, produits de la décomposition des macroplastiques à long terme. S'agissant de l'échelle, environ un tiers des ressources et mécanismes techniques analysés opèrent au niveau national, 21 % au niveau régional, 14 % au niveau local/municipal, 7 % au niveau de l'entreprise/de l'usine, et 8 % au niveau mondial (Fig. 2). Dans le cas des 22 % restants, l'échelle n'est pas précisée. Quant à la portée géographique, toutes les parties du monde peuvent être considérées comme bien couvertes.

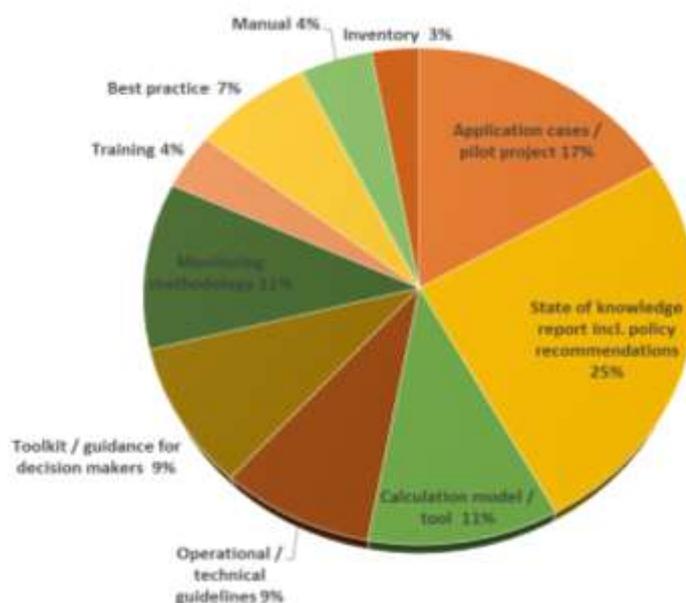
19. S'agissant du cheminement de la source à la mer, les débris qui polluent les cours d'eau et les lacs sont peu étudiés tandis que les sources intérieures terrestres, l'interface terre-mer et la mer sont bien couverts. Le PNUE publiera cette année des lignes directrices pour l'harmonisation des méthodes de surveillance des plastiques dans les lacs et les cours d'eau.

Figure 2
Échelle des ressources et mécanismes techniques analysés



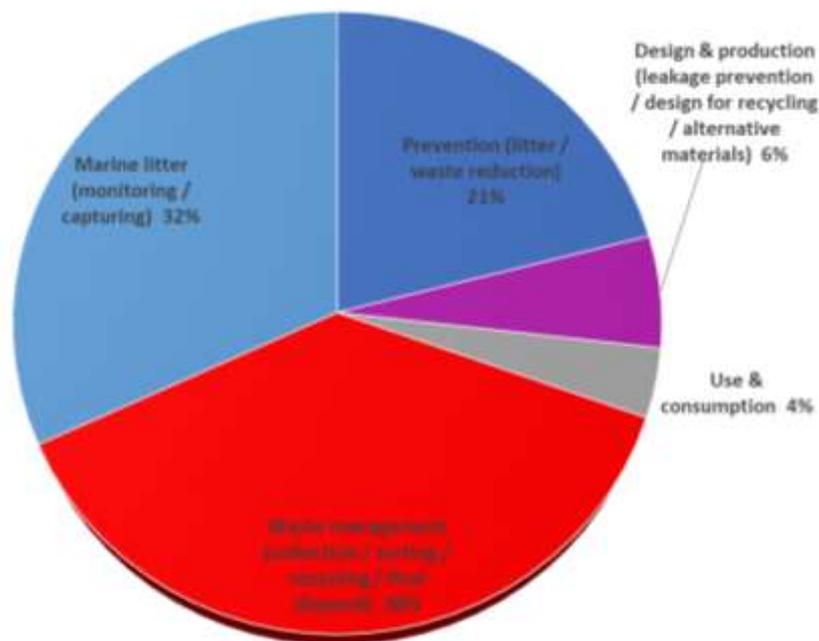
20. S'agissant des types de ressources et de mécanismes techniques disponibles (Fig. 3), les rapports sur l'état des connaissances, y compris les recommandations de politique, constituent la majeure partie (25 %), tandis que 17 % portent sur les cas d'application et 7 % sur les meilleures pratiques. En outre, 4 % sont apparentés à des matériels de formation, 11 % exposent des méthodes de surveillance (essentiellement pour la surveillance des déchets plastiques dans le milieu marin), 11 % décrivent les outils servant à quantifier le volume des plastiques marins, 9 % proposent des boîtes à outils ou des orientations à l'intention des décideurs, 9 % présentent des directives techniques ou opérationnelles plus spécifiques et 4 % sont des manuels consacrés à divers sujets.

Figure 3
Types de ressources et mécanismes techniques disponibles



21. Les ressources et mécanismes techniques ont été classés en fonction des principaux stades du cycle de vie des plastiques auxquels il se rapportent. Ainsi, 70 % couvrent la gestion des déchets (38 %) et des déchets plastiques présents dans le milieu marin (32 %), 20 % la prévention de la production de déchets et leur réduction, 6 % la conception et la production des produits industriels, et 4 % l'utilisation et la consommation (Fig. 4). Bon nombre de ces ressources et mécanismes s'intéressent à l'évolution de la conception des produits et aux choix des consommateurs ; toutefois, ces sujets ne sont pas toujours directement liés à la prévention des déchets plastiques et des microplastiques dans le milieu marin.

Figure 4
Stades du cycle de vie des plastiques visés par les ressources et mécanismes techniques



22. Les ressources et mécanismes disponibles pour la **gestion des déchets** portent sur la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination finale des déchets, y compris leur mise en décharge ou leur valorisation énergétique. Ils sont mis à disposition, essentiellement, par l'Association internationale des déchets solides (ISWA), la Banque mondiale, la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE et le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. La gestion des déchets est assurée par tous les types de ressources et mécanismes techniques à l'exception des méthodes de surveillance, qui concernent essentiellement la surveillance des déchets plastiques marins. Les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm offrent le cadre le plus complet, mettant à disposition des directives opérationnelles et techniques, des fiches d'information, des boîtes à outils, et des orientations à l'intention des décideurs et responsables politiques. De surcroît, elles offrent des activités d'assistance technique concrètes, notamment des ateliers de formation, en particulier à l'intention des pays en développement. Des rapports sur les projets pilotes mis en œuvre et les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets plastiques ont été publiés.

23. Si la collecte, le recyclage et la mise en décharge sont bien couverts, en revanche la recherche de solutions novatrices pour une élimination écologiquement rationnelle des plastiques fait cruellement défaut, en particulier dans les pays en développement. De plus, la recherche de solutions pour les plastiques récupérés dans le milieu marin n'est pas abordée.

24. La part des ressources et mécanismes techniques consacrée à la surveillance et à l'enlèvement des plastiques dans le milieu marin est presque égale à la part consacrée à la gestion des déchets. Ce sujet est traité notamment par le Groupe technique sur les déchets marins de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de la Commission européenne, le Partenariat mondial sur les déchets marins, l'Alliance mondiale pour la conservation de la nature (UICN), le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

25. Les méthodes de surveillance n'étant pas harmonisées pour la plupart, il est difficile de comparer les résultats. Ainsi, la méthodologie élaborée par ONU-Habitat pour définir l'indicateur relatif à l'objectif de développement durable 11.6.1 prend surtout en compte, pour quantifier les déchets plastiques marins, les sources favorisant la gestion des déchets. La méthode de cartographie des plastiques (Plastic Drawdown) mise au point par l'organisation Common Seas prend en compte, en outre, les sources marines et les stations de traitement des eaux usées. Le Ministère japonais de l'environnement a entamé un processus d'harmonisation des méthodes de surveillance des microplastiques dans le milieu marin en commençant par élaborer des directives pour l'échantillonnage.

26. Souvent, les ressources et mécanismes principalement axés sur les déchets plastiques dans le milieu marin (par exemple ceux fournis par l'APEC et le PNUE) privilégient la gestion des déchets comme une solution importante à court terme. La plupart des plans d'action nationaux, régionaux et locaux de lutte contre les déchets plastiques dans le milieu marin considèrent la gestion des déchets comme une tâche essentielle, souvent en combinaison avec la prévention, la surveillance et l'enlèvement des déchets.
27. Un autre domaine dans lequel les déchets plastiques marins et la gestion des déchets sont étroitement liés est celui des outils de quantification et de prévision des déchets plastiques marins, comme ceux mis au point par l'Agence allemande pour le développement international (*Deutsche Gesellschaft für international Zusammenarbeit* [GIZ]), le groupe de travail de l'ISWA sur les déchets marins, l'organisation Common Seas, le PNUE, l'UICN et l'Université de Leeds, notamment. La plupart de ces outils ont été mis au point indépendamment les uns des autres, sans coordination. Certains exigent davantage de données que d'autres. Ils s'appliquent à différentes échelles, depuis la ville jusqu'au niveau national. La moitié d'entre eux incluent les microplastiques.
28. D'autres ressources et mécanismes techniques sont disponibles pour la surveillance et l'enlèvement des déchets : méthodes et directives opérationnelles et techniques pour la surveillance et l'évaluation, rapports sur l'état des connaissances accompagnés de recommandations à l'intention des décideurs, et boîtes à outils donnant des orientations précises aux décideurs politiques. Un certain nombre d'études de cas détaillées faisant état des enseignements tirés de l'expérience ont été publiées, notamment par l'ISWA, l'ONUDI et le PNUE ; cependant, ces types de ressources et mécanismes techniques sont rares dans le cas de la surveillance et de l'enlèvement des déchets plastiques marins. Les ressources techniques ne ciblant que les déchets plastiques marins ne fournissent souvent que des orientations générales plutôt que des directives applicables à un contexte local précis et elles n'abordent pas la mise en œuvre. Peu de ressources techniques analysent les liens entre les déchets plastiques marins et les villes et il n'existe pas d'études de cas précises.
29. S'agissant de la **prévention des déchets plastiques dans le milieu marin et de la réduction des déchets**, un certain nombre de rapports sur l'état des connaissances accompagnés de recommandations à l'intention des décideurs et de boîtes à outils donnant des conseils précis sont disponibles. Ils sont fournis, par exemple, par le Partenariat sur les déchets plastiques de la Convention de Bâle et le Secrétariat des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ainsi que par le Partenariat mondial sur les déchets marins. Aux États-Unis, le Programme sur les débris marins de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) gère une plateforme dotée de nombreuses ressources recensant les activités de prévention, de surveillance et d'évaluation des débris marins ainsi que les plans d'action et d'enlèvement. Ce sujet est évidemment très vaste et comprend des mesures pour toutes les étapes – conception et production, utilisation et consommation, et gestion des déchets.
30. Concernant la **conception et la production**, un certain nombre de rapports sur l'écoconception et les matériaux de substitution tels que les plastiques biodégradables sont disponibles. Ils émanent, notamment, du Partenariat mondial sur les déchets marins, de l'Alliance pour la conception de matériaux pour des océans propres (Clean Ocean Material Alliance, CLOMA) lancée par le Japon, du Ministère japonais de l'environnement, de l'ONUDI, du PNUE et du WWF et concernent principalement l'interdiction des plastiques à usage unique et la prévention des déchets. Un petit nombre de ressources et mécanismes techniques traitent des pertes et des fuites sur les sites de production. Une initiative notable à cet égard est le programme Operation Clean Sweep® (OCS) lancé par l'association industrielle PlasticsEurope, qui est un programme international visant à prévenir les pertes de granulés de plastique (pastilles, flocons et poudres) lors de la manipulation le long de la chaîne de valeur des plastiques et leur rejet dans l'environnement.
31. Le stade **utilisation et consommation** du cycle de vie n'est pas traité comme un sujet majeur par les ressources et mécanismes techniques passés en revue. Ceci s'explique probablement par le fait que ce sujet est surtout abordé dans le cadre de campagnes d'éducation et de sensibilisation isolées (non incluses dans cette étude), plutôt que, par exemple, dans des documents fournissant des instructions portant spécifiquement sur la manière d'induire un changement des comportements. Cependant, l'utilisation et la consommation sont abordés dans certains rapports sur les déchets plastiques marins lorsqu'il est question d'interdire l'utilisation des plastiques à usage unique ou du comportement des consommateurs à qui il est demandé de séparer les déchets à la source.

B. Difficultés et obstacles

32. Cette section aborde les principaux défis et obstacles qui s'opposent à la lutte contre la présence de plastiques et de microplastiques dans le milieu marin constatés : a) durant l'inventaire ; et b) au vu des résultats de l'enquête sur l'état des lieux. Elle les compare aux obstacles précédemment

identifiés dans le cadre des réunions du Groupe d'experts spécial. La hiérarchisation de ces obstacles pourrait permettre de mieux appréhender le contexte global dans lequel doit s'inscrire la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin.

a) À sa deuxième réunion, le Groupe d'experts spécial a pointé la gestion des déchets comme l'un des principaux obstacles à la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Divers obstacles associés à la gestion des déchets, d'ordre juridique, financier et technologique ou liés à l'information, ont été identifiés dans le document de travail mentionné plus haut (UNEP/AHEG/2018/1/2) comme méritant d'être examinés plus avant par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Bien que la gestion des déchets soit très largement couverte par les ressources techniques de sources diverses, l'inadéquation entre l'augmentation de la production et de la consommation de plastiques et la disponibilité d'infrastructures pour la gestion des déchets est un sujet rarement abordé, en particulier dans les pays en développement. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des régions reculées ou des zones rurales qui reçoivent des objets en plastique mais ne disposent pas d'infrastructures adéquates pour la collecte et le recyclage des déchets ;

b) Il manque cruellement d'études de cas intégrées au niveau local qui traiteraient à la fois de la gestion des déchets et des déchets plastiques marins en combinant des mesures en amont et en aval, et il faudrait donc encourager et faciliter le partage des compétences et des meilleures pratiques et transposer à plus grande échelle les réussites locales ;

c) À sa deuxième réunion, le Groupe d'experts spécial a considéré comme un défi le fait que l'innovation industrielle et les modes de consommation ne soient pas axés en priorité sur la hiérarchisation des déchets voulue par le principe des « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) et qu'il n'existe toujours pas d'initiatives techniques s'attachant explicitement à définir de nouveaux modèles d'entreprise ou circuits de distribution alternatifs, afin de réduire le suremballage par exemple. La possibilité de recourir à de nouveaux matériaux est explorée dans un certain nombre de rapports, ainsi que les problèmes qui pourraient en résulter, à savoir la collecte séparée des déchets et le besoin d'infrastructures supplémentaires. Néanmoins, la recherche-développement de nouveaux matériaux qui pourraient être produits en masse d'une manière rentable souffre de l'absence de prise en compte du cycle de vie et d'études d'impact sur l'environnement ;

d) Le manque de coordination dans l'établissement et l'adoption de normes d'étiquetage, un problème déjà relevé qui empêche la séparation des produits et la connaissance de leur contenu à des fins de réutilisation ou de recyclage, n'est toujours pas abordé comme il faudrait par les ressources techniques passées en revue. En outre, l'implication de l'industrie dans la recherche de solutions reste insuffisante, bien que des associations industrielles telles que PlasticsEurope fassent de plus en plus d'efforts pour aider à trouver des solutions aux déchets plastiques marins. Des études de cas intégrées qui permettraient aux producteurs et aux acteurs de la gestion des déchets de communiquer efficacement pourraient mettre en évidence une meilleure circularité due à une augmentation du contenu des produits en matériaux recyclés. De plus, connaître le contenu des produits à des fins de réutilisation ou de recyclage peut contribuer à l'instauration de cycles vertueux ;

e) De nombreuses stratégies nationales sont efficaces et, par conséquent, les réponses au niveau national resteront un élément essentiel pour résoudre le problème des déchets plastiques et des microplastiques dans le milieu marin. Cependant, les efforts aux niveaux régional et mondial pourraient être améliorés et mieux coordonnés de manière à compléter les efforts nationaux à l'appui des réponses mondiales. Au niveau mondial, le rôle du commerce des déchets, et de ses règles et de leur application (normes de recyclage égales) n'est pas suffisamment abordé dans les ressources et mécanismes techniques passés en revue, tandis que les approches mondiales ne tiennent pas toujours compte des circonstances nationales ;

f) Il manque des études intégrées analysant l'impact du commerce de déchets des pays développés vers les pays en développement sur les systèmes de gestion des déchets et sur la situation des déchets plastiques marins dans les pays en développement, ce qui correspond au défi identifié précédemment, à savoir le manque de recherches et de systèmes de surveillance permettant de déterminer si les déchets faisant l'objet d'échanges commerciaux sont mal gérés. En outre, l'absence de normes internationales qui s'appliqueraient à la surveillance et à la communication de données nationales sur la consommation, l'utilisation, le traitement final et le commerce de plastiques destinés à devenir des déchets n'est guère pris en compte par les ressources et mécanismes techniques passés en revue. Dans le même temps, au niveau national il est toujours nécessaire de mieux rendre compte de la consommation, de la production et du traitement des plastiques en fin de vie ;

g) Comme il ressort du Rapport de synthèse des documents d'information présentés au Groupe d'experts spécial à sa première réunion⁵, à l'instar du grand public bon nombre d'autorités gouvernementales et d'entreprises ne sont guère conscients des enjeux et ne sont pas au fait des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales nécessaires pour remédier à la présence de déchets plastiques et de microplastiques dans le milieu marin. Un nombre croissant de boîtes à outils mettent l'accent sur ce problème, notamment en donnant des conseils précis aux décideurs politiques. Des entités telles que le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm proposent une assistance technique aux Parties concernant les déchets plastiques. Certains instruments de mesure des déchets plastiques marins tels que ceux mis au point par l'Agence allemande pour le développement international (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* [GIZ]) et l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (EAWAG) ont été spécialement conçus pour aider les décideurs locaux à identifier les points chauds des déchets plastiques marins. En outre, de nombreux rapports sur l'état des connaissances concernant les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin contiennent des recommandations à l'intention des décideurs. Ces initiatives améliorent le fond des connaissances, ouvrant ainsi la voie à un processus décisionnel plus transparent et plus inclusif ;

h) Le Rapport de synthèse des documents d'information présentés au Groupe d'experts spécial à sa première réunion identifiait également les obstacles culturels à un changement des comportements comme un problème pour la mise en place de chaînes de distribution de produits réutilisables et le remplacement des plastiques à usage unique. Ce problème n'est pas suffisamment pris en compte par les ressources et mécanismes techniques passés en revue ;

i) Les outils de quantification des déchets conçus pour combler le manque général de données sur les flux de matières plastiques et de déchets permettent de mieux comprendre les voies d'acheminement des flux de plastiques vers les océans. Cependant, pour calibrer ces outils, des données primaires sont indispensables et il faut aussi s'assurer que les données obtenues à l'aide des divers outils sont comparables ;

j) Le Rapport de synthèse des documents d'information présentés au Groupe d'experts spécial à sa première réunion a identifié comme un défi le fait que de nombreux pays ne disposent pas de données ou de programmes de surveillance pouvant servir à fixer des objectifs de réduction ou à lancer des interventions prioritaires. Des plans d'action nationaux, régionaux et locaux de lutte contre les déchets plastiques marins pourraient aider à fixer ces objectifs. C'est ainsi que le Plan d'action pour la Méditerranée a pour objectif de réduire de 20 % les détritiques sur les plages d'ici 2022. Plusieurs méthodes de surveillance sont disponibles et des lignes directrices ont été établies sur la manière de les appliquer, notamment grâce au GESAMP. Toutefois, il reste à harmoniser leur application afin de faciliter la définition d'objectifs de réduction quantitatifs et opérationnels, ainsi que des valeurs de référence par rapport auxquelles mesurer les progrès.

IV. Ressources financières et mécanismes de financement

33. L'inquiétude grandissante suscitée par l'impact des déchets plastiques et des microplastiques dans le milieu marin mobilise en retour des ressources financières et des mécanismes de financement ciblés pour s'attaquer à ce problème. Cette section décrit les ressources financières actuellement disponibles et explique les difficultés ainsi que les possibilités de financement. Pour effectuer cette analyse, un inventaire non exhaustif des sources de financement disponibles pour lutter contre la pollution des mers par les plastiques a été dressé.

34. Cet inventaire figure dans l'annexe au document UNEP/AHEG/4/INF/7 et son contenu est résumé à la Figure 5. Il convient de noter que tous les renseignements souhaités n'étaient pas disponibles pour toutes les sources recensées, et que certains renseignements peuvent concerner plusieurs catégories. Ainsi, une source de financement peut cibler aussi bien la phase de gestion des déchets et la phase d'enlèvement des déchets, et être comptée deux fois.

⁵ Rapport de synthèse des documents de travail présentés au Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin à sa première réunion, tenue à Nairobi du 29 au 31 mai 2018 (UNEP/AHEG/2018/2/2). <https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/k1803257.pdf>

Figure 5

Résumé de l'inventaire des ressources financières disponibles pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin

Nombre total de sources de financement identifiées		74				
Type de financement						
Multilatéral	Bilatéral	Privé à but lucratif		Privé à but non lucratif		
21	26	6		15		
Région ciblée						
Plus d'une région	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie occidentale
38	3	16	9	3	5	0
Phase du cycle de vie des plastiques/phase de la chaîne de valeur ciblée						
Production/fabrication	Utilisation	Gestion des déchets	Enlèvement des déchets	Prévention, minimisation, réutilisation		
26	11	50	22	15		

A. Principales sources de financement

35. **Multilatérales** : un certain nombre de fonds conséquents ont été créés au niveau multilatéral, fournissant des millions voire des milliards de dollars pour financer des actions visant à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Beaucoup sont des initiatives de plus vaste portée comportant une composante dédiée aux plastiques marins tandis que d'autres, comme Clean Oceans et ProBLUE, se concentrent sur la prévention des déchets plastiques dans le milieu marin. Ces fonds combinent souvent des investissements, des garanties et des subventions. Ils ont habituellement une portée mondiale ou régionale, souvent axée sur l'Asie et le Pacifique. Le financement est généralement mis à la disposition des institutions gouvernementales nationales et locales, des entreprises et des instituts de recherche. En outre, la Banque mondiale a émis des obligations pour le développement durable afin de collecter des fonds et de sensibiliser aux déchets plastiques et aux microplastiques dans le milieu marin, dont 28,6 millions de dollars d'obligations pour le développement durable visant la mise en valeur pérenne des océans et des zones côtières dans le cadre de l'économie bleue, et 10 millions de dollars d'obligations visant spécifiquement à attirer l'attention sur le problème des déchets plastiques dans les océans.

36. **Bilatérales** : plusieurs pays consacrent d'importants budgets d'aide bilatérale à la solution des problèmes posés par les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, notamment l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. L'inventaire des ressources financières montre que le financement bilatéral est le type de financement le plus courant, représentant 44 % de l'ensemble des ressources financières inventoriées. Une grande partie de l'aide bilatérale se concentre sur les pays de l'Asie et du Pacifique, en particulier sur les cinq pays (la Chine, l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam) d'où proviendraient, selon Jambeck et al (2015), près de la moitié de tous les déchets plastiques qui finissent dans l'océan. Le financement bilatéral revêt le plus souvent la forme de subventions. L'investissement direct dans des projets privés n'est pas possible pour certains types de projets en raison d'exigences internes. Néanmoins, certains programmes ont adopté des approches novatrices pour soutenir les initiatives privées et lever des fonds de sources privées.

37. Un exemple notable est la création du Réseau d'incubateurs visant à accélérer les solutions en matière de lutte contre la prolifération des plastiques dans les océans, mis en place grâce à un financement de l'Australie et des États-Unis et géré par la société d'investissement Circulate Capital, avec le concours des entreprises SecondMuse et Ocean Conservancy. Cette initiative a pour but d'accélérer la recherche de solutions au problème des déchets plastiques dans les océans en s'associant aux incubateurs existants afin de créer des écosystèmes d'innovation en matière de gestion et de recyclage des déchets. Dans le cadre d'un autre partenariat avec la société d'investissement Circulate Capital, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) a fourni des garanties de portefeuilles de prêts en vue de mobiliser des investissements privés pour lutter contre la pollution plastique des océans dans la région Indo-Pacifique. Au Royaume-Uni, le Département pour le développement international (Dfid) a également essayé des approches novatrices, y compris des partenariats avec des sociétés comme Unilever et Coca-Cola, et des approches de dons jumelés.

38. Les donateurs bilatéraux ont joué un rôle essentiel dans les initiatives visant à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Néanmoins, ils reconnaissent la nécessité d'une plus grande coordination, tant au siège que dans les pays, afin d'éviter des doubles emplois et de maximiser l'impact.

39. **Privées à but non lucratif** : les sources de financement privées à but non lucratif comprennent les contributions volontaires, le financement participatif, les fonds de responsabilité sociale des entreprises et les subventions. Un grand nombre de fondations importantes et d'organisations caritatives s'intéressent vivement à ce sujet, tout comme les entreprises privées, qui s'impliquent de plus en plus par le biais d'initiatives de responsabilité sociale ou de leurs fondations. Ceci est particulièrement vrai pour un grand nombre d'entreprises de biens de consommation à évolution rapide, dont beaucoup subissent des pressions pour leur contribution à la pollution par les plastiques. Enfin, les contributions individuelles par le biais du financement participatif et des dons jouent un rôle en fournissant un financement additionnel.

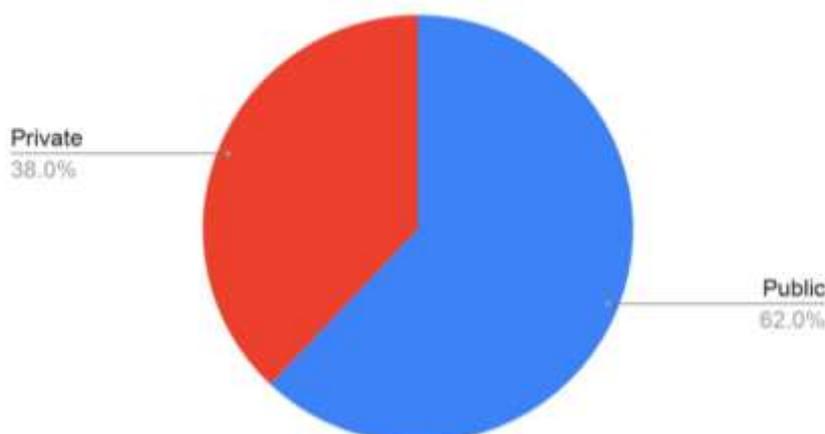
40. Comme pour les initiatives bilatérales, il existe de multiples initiatives privées généralement mal coordonnées. Néanmoins, certaines initiatives ont été mises en place ces dernières années pour rassembler les acteurs privés, notamment les entreprises, la société civile et les centres de recherche afin de mieux coordonner le financement et les activités. La Trash Free Seas Alliance (Alliance pour des mers sans déchets) lancée par l'organisation non gouvernementale Ocean Conservancy, en est un exemple.

41. **Privées à but lucratif** : les sources de financement privées à but lucratif comprennent les prêts bancaires, le capital-risque, le financement par actions et les réseaux d'anges. Elles jouent un rôle croissant dans les efforts de financement pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Bon nombre de ces initiatives, telles que le financement participatif, l'investissement d'impact et les programmes d'accélérateurs ou d'incubateurs associent des visées à but lucratif et non lucratif. Les accélérateurs et les incubateurs comme le Réseau d'incubateurs visant à accélérer les solutions en matière de lutte contre la prolifération des plastiques dans les océans, mentionné plus haut, aident les entreprises et les organisations à améliorer et développer leurs opérations et leur fournissent parfois des fonds, souvent en échange d'une participation au capital. Des sociétés d'investissements d'impact dédiées à la lutte contre les déchets plastiques marins commencent aussi à apparaître. On citera en exemple la société Odyssey Impact Investments, qui investit dans des solutions aux changements climatiques et aux plastiques à usage unique. Les institutions de microfinance, dont certaines fonctionnent comme des institutions financières à but lucratif et d'autres comme des coopératives ou des organisations à but non lucratif, sont également utiles pour le financement des petites entreprises qui s'attaquent à la pollution plastique.

42. Globalement, le financement provenant uniquement de fonds, sociétés d'investissements et organismes privés reste une proportion plus faible que le financement public. Selon une étude du PNUE (2020, sous presse), 62 % du financement en faveur de la prévention des déchets plastiques marins provient de sources publiques, contre 38 % de sources privées (Fig. 6). Comme les dépenses publiques ne peuvent pas augmenter indéfiniment, il est indispensable que les mécanismes de financement internationaux et publics parviennent à lever des fonds auprès de sources privées à l'avenir.

Figure 6

Part estimative des fonds privés et des fonds publics disponibles pour la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le monde (Source : PNUE 2020, sous presse)

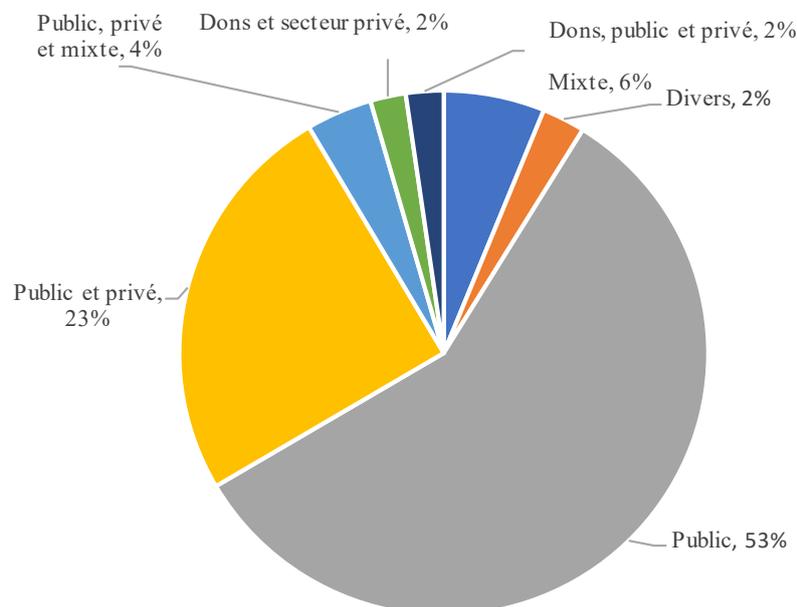


43. **Financement public national et municipal** : l'inventaire des ressources financières réalisé pour cette étude porte sur les ressources dont disposent les États membres et les organisations en dehors de leur propre budget. Il convient de noter, toutefois, que le financement public national et municipal est de loin la source de financement la plus importante des efforts de lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Les résultats de l'enquête sur l'état des lieux montrent que les actions financées uniquement par les fonds publics représentent 53 % du financement total (Fig. 7). En outre, le financement public est souvent combiné avec des fonds privés ou des dons destinés à financer certaines activités. Selon les recherches du PNUE (2020, sous presse), les fonds du secteur public à cette fin sont passés de 360 millions de dollars en 2015 à 800 millions de dollars en 2018 (Fig. 8).

Figure 7

Pourcentage du financement par source, selon l'inventaire

(Source : données de l'enquête sur l'état des lieux)⁶



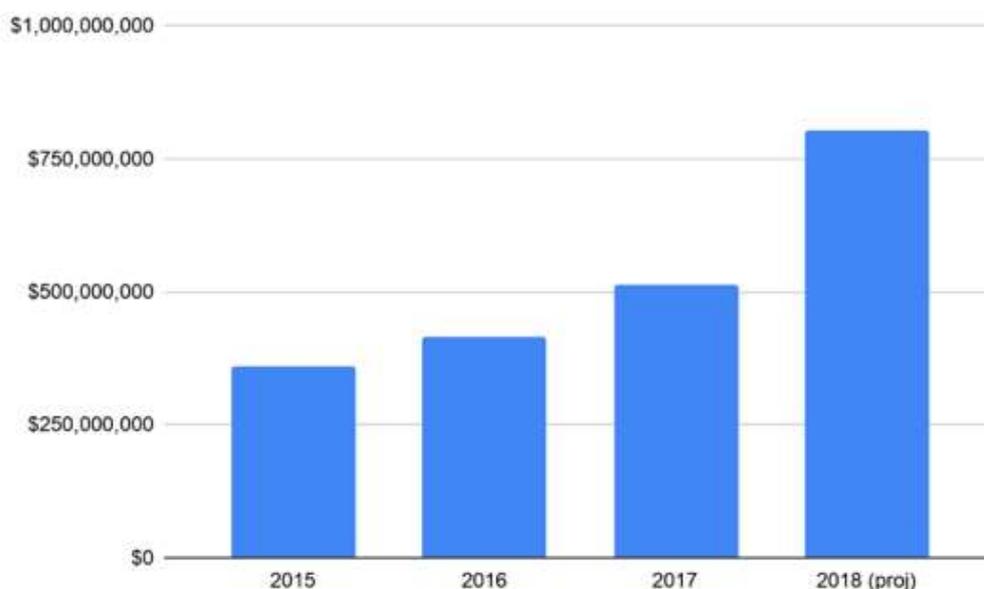
44. Les pouvoirs publics investissent massivement dans la gestion des déchets. Des fonds peuvent être levés soit dans le contexte général de la collecte de revenus, soit par le biais d'impôts ou taxes ciblés, comme par exemple le prélèvement d'une taxe sur les sacs plastiques reversée à des initiatives conçues pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin (comme expliqué plus en détail à la section F). De plus en plus, les pays associent leurs propres fonds à divers financements internationaux pour lutter contre la pollution par les plastiques. Il peut toutefois s'ensuivre un manque de coordination et d'alignement sur les priorités nationales.

45. **Financement mixte** : 34 % des actions signalées dans l'enquête sur l'état des lieux ont été menées à l'aide d'une combinaison de fonds de divers types. L'importance des financements public-privé doit être notée. Environ 29 % des fonds mis à disposition venaient de sources publiques-privées, parfois complétées par des sources additionnelles telles que des contributions volontaires. Cette tendance devrait s'accroître à l'avenir en raison de la nécessité croissante d'utiliser des fonds publics comme levier pour attirer des fonds privés.

⁶ Les sources de financement qui représentent moins de 2 % du financement total selon l'enquête ne sont pas indiquées ici. Cela inclut les fonds strictement privés, qui ne représentent que 1 % du financement total. Les financements mixtes composés de fonds privés et d'autres types de fonds sont indiqués à la Figure 6.

Figure 8

Augmentation du financement public en faveur d'initiatives de lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin (Source : PNUE 2020, sous presse)

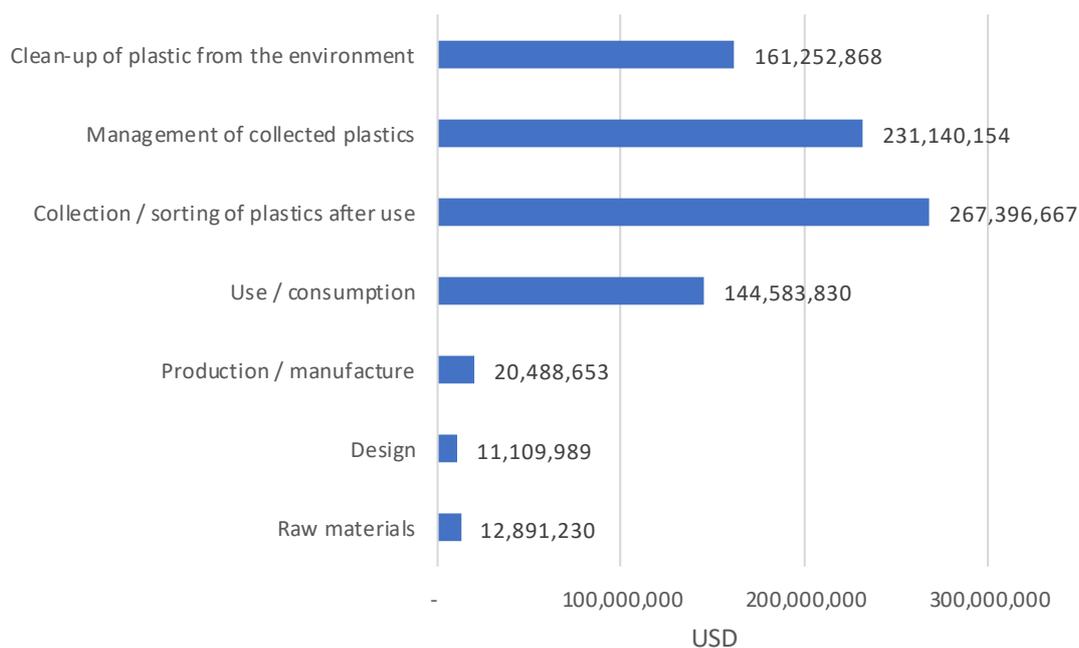


B. Destination du financement

46. **Étape visée dans la chaîne de valeur des plastiques** : face à l'urgence créée par l'ampleur de la pollution par les plastiques, de nombreux donateurs et autres intéressés ont choisi de donner la priorité à la gestion des déchets, y compris au recyclage. Cette orientation ressort clairement, d'une part, de l'inventaire dressé pour cette étude, montrant que 50 des 74 ressources financières mentionnées comportaient un volet consacré à la gestion des déchets et, d'autre part, de l'analyse des sources de financement indiquées dans l'enquête sur l'état des lieux (Fig. 9).

Figure 9

Financement total des initiatives comportant au moins un volet consacré à chacune des étapes du cycle de vie ou de la chaîne de valeur des plastiques (Source : données de l'enquête sur l'état des lieux portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2020)



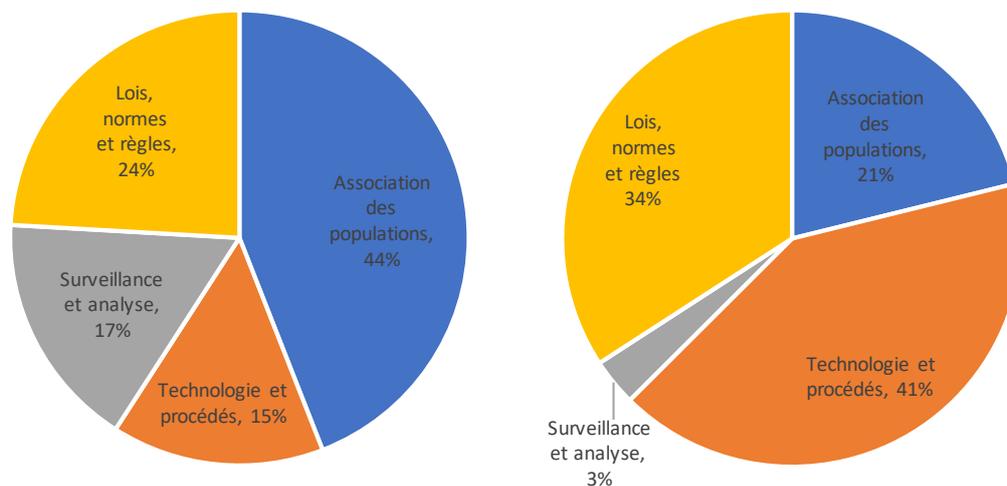
47. En revanche, une proportion relativement faible des fonds est consacrée à la prévention du problème des déchets plastiques sous la forme d'investissements dans des modes de conception, de production et de fabrication conformes aux objectifs de l'économie circulaire, comme l'illustre la Figure 9. Dans l'inventaire des ressources financières, 26 ressources ont été recensées comme comportant un volet axé sur la production et la fabrication, soit environ la moitié du nombre axé sur la gestion des déchets.

48. **Type d'initiative** : la technologie et les processus connexes – recherche-développement ; conception innovante des produits ; matériaux et procédés novateurs ; évolution des pratiques, des modes opératoires, et des aspects liés à la gestion et à la planification de l'environnement – représentent la plus petite partie des actions engagées (15 %) mais la plus large part du financement (41 %), ce qui est probablement dû au coût relativement élevé de ce type d'intervention (Fig. 10). Un financement supplémentaire devra certainement être mobilisé dans ce domaine, étant donné que les projets technologiques et opérationnels, qui sont coûteux, sont un aspect essentiel de la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Or le financement de ce type de projet se heurte à d'importants obstacles. Les pouvoirs publics peinent souvent à réunir assez de fonds pour faire face à l'ampleur des investissements nécessaires, tandis que les investisseurs privés considèrent ces projets comme des entreprises à haut risque. Enfin, les donateurs bilatéraux hésitent parfois à soutenir de tels projets s'ils sont entre les mains du secteur privé, en raison de restrictions internes.

49. Les initiatives en matière de législations, normes et règlements représentaient la deuxième proportion du financement signalé (34 %), reflétant probablement l'importance que revêt l'établissement de règles, normes et lois pour permettre et faciliter tous les autres types d'action. La participation des populations représentait la plus large part des actions engagées (44 %), mais une moindre part du financement (21 %). Le suivi et l'analyse étaient les moins bien financés (3 %).

Figure 10

Proportion des actions déclarées par type d'action (à gauche) et proportion du financement total déclaré par type d'action (à droite) (Source : données de l'enquête sur l'état des lieux)

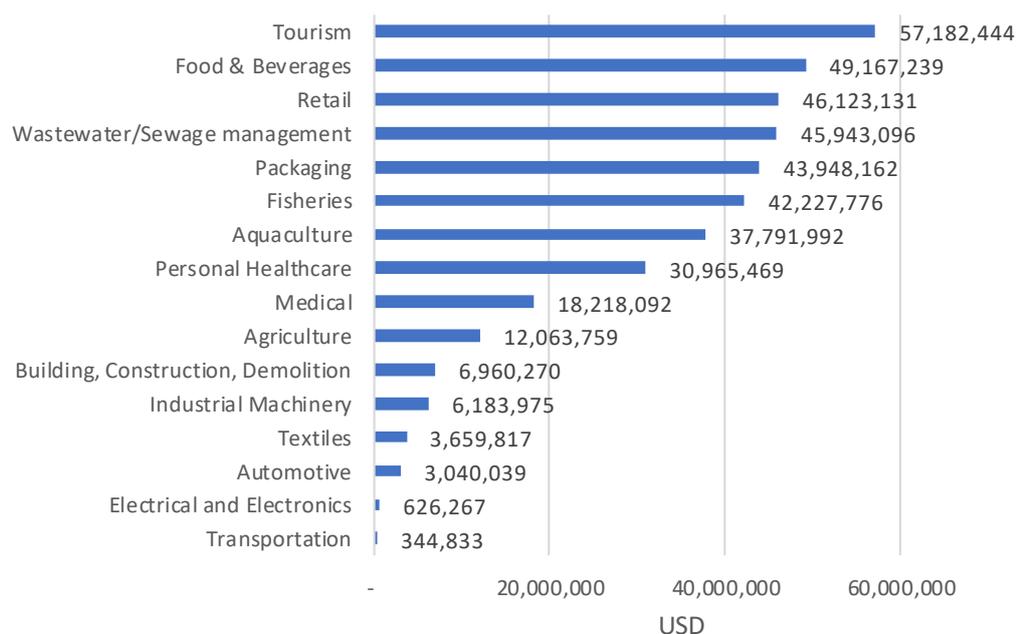


50. **Secteurs prioritaires** : Les réponses à l'enquête ont révélé que les initiatives ciblant le tourisme recevaient le plus de fonds, suivies par l'alimentation et les boissons, puis le commerce de détail (Fig. 11). Les secteurs qui reçoivent en proportion le plus de fonds sont aussi les plus polluants, en particulier l'alimentation et les boissons, l'emballage, les produits d'hygiène personnelle et la vente au détail, ainsi que les secteurs fortement touchés par la pollution par les plastiques marins tels que le tourisme, et les secteurs qui sont touchés par les deux à la fois, comme la pêche. Toutefois, certains secteurs très polluants, comme les textiles et l'agriculture, ne disposent que de ressources financières relativement limitées⁷.

⁷ *Valuing Plastics: The Business Case for Measuring, Managing and Disclosing Plastic Use in the Consumer Goods Industry*, PNUE (2014). <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/25302>

Figure 11

Financement total des initiatives axées au moins partiellement sur chaque secteur
 (Source : données de l'enquête sur l'état des lieux)



51. **Genre** : il est à noter que très peu d'initiatives de financement adoptent une approche explicite du genre dans le contexte de la pollution plastique. Il existe quelques exceptions, comme par exemple la garantie de portefeuilles de prêts de l'USAID en partenariat avec Circulate Capital, conçue pour aider à mobiliser des investissements afin de lutter contre la pollution plastique des océans dans toute la région indo-pacifique, dont l'un des objectifs est d'autonomiser les femmes entrepreneurs dans le domaine de l'environnement. L'absence de prise en compte de la dimension de genre est importante car il est avéré que la pollution par les plastiques a des effets différents et disproportionnés sur les femmes, dus notamment aux effets sur la santé des produits chimiques présents dans les matières plastiques⁸ et à la forte exposition des travailleuses et des entreprises appartenant à des femmes dans certains secteurs touchés par la pollution par les plastiques, tels que le tourisme⁹ et la collecte informelle des déchets¹⁰.

C. Organisations bénéficiant d'un financement

52. Les fonds sont répartis de manière égale entre les bénéficiaires publics et privés, bien que les types de financement diffèrent pour chacun. Les gouvernements sont plus susceptibles de recevoir des fonds de sources multilatérales, tandis que les entreprises sont plus susceptibles de pouvoir bénéficier de fonds sous la forme d'investissements ou de prêts. Des subventions sous la forme de sommes d'argent sont aussi disponibles dans certains cas. Les donateurs bilatéraux ne sont pas tous en mesure de donner de l'argent directement aux entreprises privées, mais peuvent les aider indirectement en apportant leur soutien à des incubateurs ou des accélérateurs. Les résultats de l'enquête sur l'état des lieux montrent que la plus grande partie des fonds mentionnés dans l'étude (45%) sont alloués à des activités menées conjointement par des acteurs publics-privés (Fig. 12).

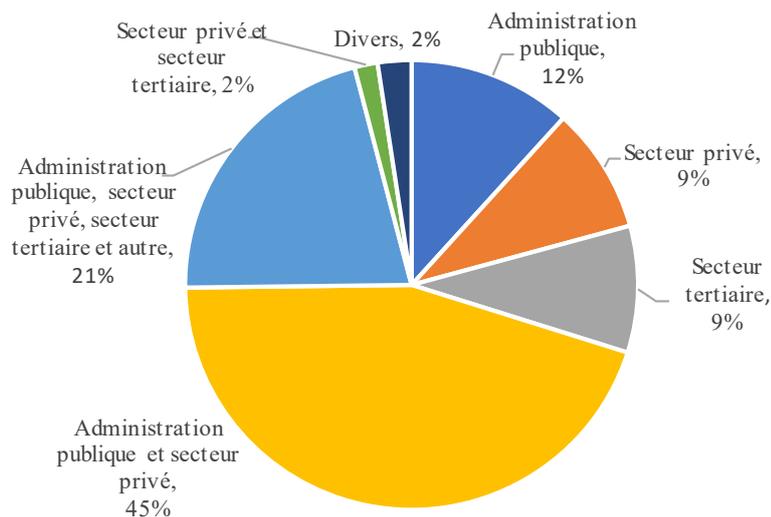
⁸ Brophy, J.T., Keith, M.M. Watterson, A., Park, A., Gilbertson, M. and Maticka-Tyndale, E. (2012). Risques de cancer du sein en relation avec les professions comportant une exposition à des agents cancérigènes et des perturbateurs endocriniens : étude canadienne de cas témoins. *Environmental Health* 11, 87. <https://link.springer.com/article/10.1186/1476-069X-11-87>

⁹ Organisation mondiale du tourisme (2019). *Global Report on Women in Tourism, Second Edition*. <https://www.e-unwto.org/doi/epdf/10.18111/9789284420384>. <https://oceanconservancy.org/wp-content/uploads/2019/06/The-Role-of-Gender-in-Waste-Management.pdf>

¹⁰ Circular, G.A. (2019). *The Role of Gender in Waste Management: Gender Perspectives on Waste in India, Indonesia, the Philippines and Vietnam*. Étude parrainée par Ocean Conservancy. <https://oceanconservancy.org/wp-content/uploads/2019/06/The-Role-of-Gender-in-Waste-Management.pdf>

Figure 12

Montant total des fonds alloués, par type d'organisation menant une activité anti-pollution
 (Source : données de l'enquête sur l'état des lieux)



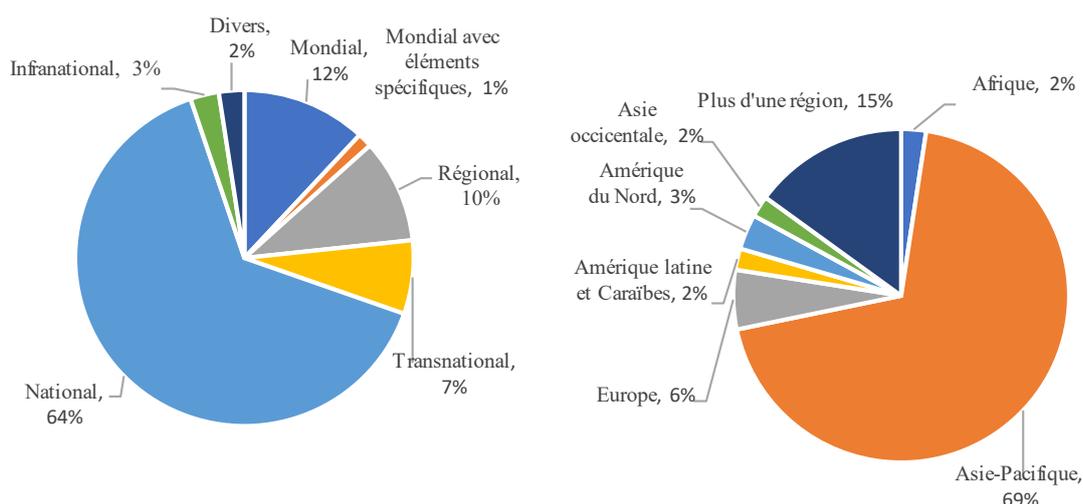
53. Une tendance notable est l'intérêt croissant porté au financement des villes et des municipalités par le biais de subventions ou de prêts à faibles taux d'intérêt, tels que les projets pilotes de financement des déchets du Département pour le développement international du Royaume-Uni (Dfid), de la Trash Free Seas Alliance (Alliance pour des mers sans déchets) et des partenariats en boucle fermée. En revanche, l'inventaire des ressources financières suggère que peu de fonds sont disponibles pour les initiatives des organisations communautaires et des communautés autochtones, avec des exceptions notables, dont le programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

D. Portée géographique

54. La majeure partie (64 %) du financement mentionné dans l'enquête sur l'état des lieux est consacrée à des activités nationales. Selon Jambeck *et al.* (2015), environ la moitié de tout le plastique qui se retrouve dans les océans provient de cinq pays seulement : la Chine, l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam¹¹. Par suite, les bailleurs de fonds tendent à concentrer leurs efforts sur ces pays, de sorte que la plus grande partie (69 %) du financement signalé dans l'enquête portait sur des activités concernant les pays de la région Asie-Pacifique (Fig. 13). De même, près de la moitié (44 %) des ressources financières qui, selon l'inventaire, ciblaient une région, étaient destinées à la région Asie-Pacifique.

¹¹ Jambeck, J.R., Geyer, R., Wilcox, C., Siegler, T.R., Perryman, M., Andrady, A. *et al.* (2015). Plastic waste inputs from land into the ocean. *Science* 347(6223), 768-771. <https://doi.org/10.1126/science.1260352>.

Figure 13
**Répartition géographique des ressources financières par champ d'action (à gauche)
 et par région (à droite) (Source : données de l'enquête sur l'état des lieux)**



55. La majorité de la documentation sur les possibilités de financement identifiée durant l'inventaire était en anglais. Souvent, la documentation était aussi disponible dans la langue du pays donateur, dans le cas des fonds bilatéraux, et dans les langues des régions ou pays visés lorsque le financement avait une cible géographique précise. Le financement international peut parfois être plus difficile d'accès si les organismes gouvernementaux ou les organisations concernés ne sont pas à l'aise pour soumettre des demandes en anglais.

E. Difficultés et obstacles

56. Cette étude confirme l'importance des obstacles identifiés par le Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin énumérés au paragraphe 14 du présent rapport. En outre, elle a permis d'identifier plusieurs autres difficultés, à savoir :

- a) **Le manque de coordination des financements bilatéraux.** Les financements bilatéraux sont peu coordonnés dans les stratégies de financement globales comme dans le financement des projets au niveau national. Il en résulte une dispersion des efforts et des fonds et un manque d'alignement des financements sur les priorités et plans nationaux ou régionaux ;
- b) **L'augmentation nécessaire des investissements privés.** Malgré la multiplication des efforts et des fonds visant à lever des financements privés, les investissements privés dans des projets qui aideraient à réduire les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin continuent de faire cruellement défaut. L'une des raisons de cette situation est le manque perçu d'incitation financière, de nombreux investisseurs voyant dans ces projets des risques élevés et un manque de modèles d'entreprise viables. Dans une certaine mesure, ce défi devra être relevé en dehors des mécanismes de financement, car tant que continueront la production de plastiques neufs bon marché et l'octroi de subventions aux combustibles fossiles, les prix des plastiques recyclés ne pourront pas être compétitifs. Il faudrait donc faire intervenir d'autres mécanismes, tels que taxes ou interdictions. Néanmoins, le manque de rentabilité perçu dans ce secteur pourrait être surmonté par une plus grande coopération entre le secteur public et le secteur privé. Par exemple, les banques de développement pourraient offrir des capitaux à des **conditions de faveur** et des garanties afin de réduire les risques pour les investisseurs privés, tandis que les gouvernements pourraient contribuer à créer un environnement plus favorable à de tels projets ;
- c) **Les obstacles à l'aide bilatérale pour soutenir des projets du secteur privé.** Certains donateurs désireux de soutenir des projets du secteur privé peuvent être gênés par des restrictions internes. D'autres possibilités, telles que le renforcement des capacités pour créer une réserve de projets bancables, pourraient être plus réalisables ;

d) **Les difficultés d'accès des pays aux financements multilatéraux.** Certains pays ont des difficultés à répondre aux critères d'accès à financement, en particulier de sources multilatérales. Des **leçons** peuvent être tirées du financement de l'action climatique, pour lequel les donateurs ont pris conscience des difficultés d'accès des pays aux financements internationaux et mis en place des mécanismes de soutien afin d'aider les pays à y accéder, comme le programme de préparation au Fonds vert pour le climat ;

e) **Les difficultés à coordonner les budgets et les plans nationaux avec les divers fonds et initiatives internationaux.** Les pays consacrent une part croissante de leurs propres fonds à la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, tout en recevant des fonds internationaux importants à cette fin. Ceci peut conduire à un manque de coordination et d'alignement sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pollution marine par les plastiques ;

f) **L'attention limitée accordée par les donateurs à certains secteurs ayant une empreinte plastique importante.** Ces secteurs comprennent le textile et l'agriculture, qui reçoivent assez peu d'attention par rapport à d'autres (voir le paragraphe 50) malgré leur contribution aux déchets plastiques marins et, dans le cas de l'agriculture, malgré les risques liés à la pollution par les plastiques ;

g) **L'absence d'une prise en compte explicite des questions de genre.** Dans la plupart des cas, les efforts de financement ne semblent pas tenir compte explicitement des aspects sexospécifiques de la pollution par les plastiques, malgré ses impacts importants sur les femmes (voir le paragraphe 51) ;

h) **Le peu de fonds disponibles pour les initiatives communautaires et les initiatives des communautés autochtones.** Ceci peut limiter la capacité de ces communautés à affronter la pollution par les plastiques et à trouver des solutions innovantes. L'absence d'un tel financement peut aussi limiter le soutien mis à la disposition des groupes exclus des projets nationaux et internationaux.

F. Nouvelles possibilités de financement innovant des efforts de lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin

57. Compte tenu de la nécessité d'accroître considérablement les investissements, les parties prenantes étudient des mécanismes de financement innovants, décrits ci-dessous.

58. **Initiatives conjointes publiques-privées.** Les bailleurs de fonds sont de plus en plus conscients de la nécessité pour les acteurs de tous types de collaborer pour s'attaquer à ce problème complexe qui touche toute la planète. C'est ainsi que des initiatives publiques-privées sont apparues pour unir les forces des acteurs publics et privés et coordonner les efforts et le financement. Il s'agit notamment de la Trash Free Seas Alliance, du Commonwealth Marine Plastics Research and Innovation Framework et du Global Plastics Action Partnership.

59. **Financement mixte.** Le financement mixte implique des entités privées et publiques, ou à but non lucratif, qui s'associent pour financer des initiatives. Cela pourrait inclure des prêts subventionnés offerts aux entreprises qui s'attaquent aux déchets plastiques marins et à la pollution par les plastiques à des taux inférieurs à ceux du marché. Une autre possibilité serait qu'une entité publique ou à but non lucratif garantisse tout ou partie d'un prêt en cas de défaillance, ce qui rendrait l'investissement moins risqué et encouragerait ainsi l'investissement privé. Cette entité pourrait également investir dans des initiatives de renforcement des capacités ou des subventions initiales pour aider une entreprise ou une initiative à atteindre un stade où elle est prête pour un investissement traditionnel.

60. **Les obligations bleues.** Une obligation est un produit d'emprunt utilisé par les entreprises, les gouvernements et les municipalités pour lever des fonds pour des projets. Récemment, les obligations bleues ont été utilisées pour financer des projets concernant les mers et les océans, la première de ces obligations ayant été émise aux Seychelles en 2018. La Banque mondiale a également émis une obligation de développement durable pour l'économie bleue. Ces obligations peuvent être garanties par les banques de développement et soutenues par des initiatives d'autres bailleurs de fonds et agences de développement, ce qui les rend plus attrayantes pour les investisseurs. D'autres entités, en particulier les villes et les municipalités, pourraient faire un usage plus important de ces obligations bleues.

61. **Programmes de compensation des plastiques.** Tout comme les programmes de compensation des émissions de carbone, ces programmes permettent à une entreprise de mesurer son empreinte plastique et de la compenser par des contributions à la prévention des déchets, au recyclage ou au nettoyage. De tels mécanismes n'en sont encore qu'à leurs débuts, d'autant plus qu'il n'existe pas encore de méthodologie convenue pour mesurer l'empreinte plastique d'une entreprise ou d'une organisation.

62. **Taxes ou prélèvements sur les plastiques.** Des taxes ou prélèvements sur les plastiques existent déjà dans beaucoup de pays sous la forme d'une taxe sur les sacs plastiques. Le produit de ces prélèvements est souvent affecté spécifiquement à des initiatives visant à lutter contre les déchets plastiques marins. Ces fonds peuvent être utilisés soit pour financer des initiatives gouvernementales soit pour financer des projets de la société civile ou d'autres organisations. Une bonne communication et de la transparence quant à l'utilisation des fonds sont essentielles pour conserver la confiance du public. Il a été rapporté qu'en Afrique du Sud l'acceptation par les consommateurs de la taxe sur les sacs plastiques a diminué en partie à cause d'une administration peu claire des fonds collectés et du mauvais rendement des investissements en termes de recyclage et de création d'emplois verts¹². À l'avenir, ces taxes et prélèvements sur les plastiques pourraient être appliqués plus largement, en particulier aux plastiques à usage unique. Des initiatives ont déjà été prises dans ce sens. Ainsi, la Commission européenne a proposé une taxe sur les plastiques en 2018.

63. **Frais d'élimination anticipés.** Ces redevances imposent une surcharge sur les biens de consommation afin de subventionner leur recyclage, dont le coût serait autrement prohibitif.

64. **Programmes de responsabilité élargie du producteur.** La responsabilité élargie du producteur est une approche de politique environnementale dans laquelle la responsabilité du producteur pour un produit est étendue à la phase post-consommation du cycle de vie du produit¹³. Cela peut signifier que les entreprises assument la responsabilité du traitement ou de l'élimination des produits après consommation, ou qu'elles sont rendues responsables du coût de ces opérations. Dans ce dernier cas, les programmes de responsabilité élargie du producteur peuvent générer des fonds pour la gestion des déchets plastiques et les opérations de recyclage. La plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de nombreuses économies émergentes ont mis en place de tels programmes pour divers produits comme les équipements électroniques, les batteries et les véhicules. Ces programmes n'ont généralement pas été introduits spécifiquement pour les plastiques ; toutefois, de nombreux programmes de ce type, applicables en particulier aux déchets d'équipements électroniques, aident à garantir un traitement adéquat des plastiques présents dans ces déchets. En 2018, la Commission européenne a proposé des programmes de responsabilité élargie du producteur pour couvrir le coût de la gestion des déchets, du nettoyage et des campagnes de sensibilisation visant à réduire certains types de déchets, notamment les récipients de nourriture et de boissons.

65. **Instruments d'assurance innovants.** Une étude menée conjointement par le PNUE, au titre des Principes pour une assurance durable, et le Partenariat mondial sur les déchets marins¹⁴ examine la possibilité pour les assureurs de mettre au point des produits qui aideraient les villes ou les zones touristiques à gérer les pics de pollution par les plastiques. Les assureurs pilotent déjà des polices d'assurance paramétriques basées sur des facteurs tels que la pollution de l'air¹⁵, et des approches similaires pourraient être envisagées pour les déchets plastiques marins et la pollution par les plastiques. Cette couverture pourrait servir à financer à la fois les opérations de nettoyage et les mesures visant à remédier aux impacts des déchets plastiques marins et de la pollution par les plastiques.

¹² Nahmann, A. (2010). Extended producer responsibility for packaging waste in South Africa: Current approaches and lessons learned. *Resources, Conservation and Recycling* 54(3), 155-162. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2009.07.006>

¹³ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2016). *OECD Policy Highlights: Extended Producer Responsibility. Guidance for Efficient Waste Management*. <https://www.oecd.org/environment/waste/Extended-producer-responsibility-Policy-Highlights-2016-web.pdf>.

¹⁴ PNUE (2019). *Unwrapping the risks of plastic pollution to the insurance industry. The first global insurance industry study on managing the risks associated with plastic pollution, marine plastic litter and microplastics*. <https://www.unepfi.org/psi/unwrapping-the-risks-of-plastic-pollution-to-the-insurance-industry/>

¹⁵ Swiss Re propose une assurance contre les épisodes de brume à Singapour. <https://corporatesolutions.swissre.com/innovative-risk-solutions/non-physical-damage-business-interruption/hazeshield.html>.

66. **Programmes d'achats écologiques préférentiels.** Il importe que les gouvernements et les grandes entreprises se demandent comment leurs politiques d'achats peuvent constituer une source indirecte de financement pour lutter contre la pollution marine par les plastiques et les microplastiques. Ils pourraient, par exemple, introduire des politiques qui imposeraient certains niveaux de plastiques recyclés dans leurs achats afin de stimuler le marché des plastiques recyclés.

67. De plus amples informations et analyses sont présentées dans le document portant la cote UNEP/AHEG/4/INF/7.
